

NOTE

Dest. : Conseil d'administration de WCI, inc.

Exp. : Matt Rodriguez (trésorier)

Date : 29 septembre 2016

Objet : Rapport du trésorier : Évaluation du respect de la Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc.

Introduction

WCI, inc. (la « société ») a établi une Politique en matière de gestion de fonds (la « politique ») qui détermine les exigences relatives à la gestion des fonds de la société.¹ Cette politique précise les objectifs de la gestion des fonds de la société ainsi que les responsabilités respectives du conseil d'administration, du comité des finances, du trésorier et des institutions financières qui détiennent les actifs de la société (les « dépositaires »).

L'article 6 de la politique (« Contrôle ») prévoit que :

Au moins une fois par année, le trésorier doit préparer et présenter au conseil d'administration une évaluation du respect de la présente politique. Cette évaluation doit comprendre un bilan des transactions financières et des avoirs de la société, une confirmation du respect de la répartition prévue et une déclaration indiquant l'atteinte de chacun des objectifs de la présente politique.

Si le conseil d'administration l'exige, le comité de vérification peut demander à une tierce partie une évaluation du respect de la présente politique.

En remettant ce rapport au conseil d'administration, le trésorier s'acquitte de sa responsabilité de reddition de comptes.

Changements notables depuis le dernier rapport

Le présent rapport contient le détail des principaux changements survenus depuis le dernier rapport du trésorier au conseil d'administration, notamment :

1. L'ouverture d'un bureau au Québec et l'ouverture de comptes auprès d'un nouveau dépositaire, le Groupe Desjardins.
2. La réception de la contribution financière de l'Ontario.

¹ La Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc. se trouve à l'adresse suivante : http://www.wci-inc.org/fr/docs/WCI_Inc_Funds_Management_Policy_Amended20160314_FR.pdf.

3. La modification de la Politique en matière de gestion de fonds lors de la réunion du conseil d'administration en mars 2016 afin de permettre à la société de conserver entre 0 % et 100 % de ses actifs en liquidités.

Méthode

La présente évaluation couvre la période de novembre 2015 à août 2016². Elle a consisté en un examen des transactions financières effectuées par la société et des activités du comité des finances, du trésorier et du directeur général. L'évaluation a porté sur chacun des principaux volets de la politique, notamment :

1. Les obligations ont-elles été remplies comme l'exige la politique?
2. Les fonds ont-ils été gérés selon la norme de diligence stipulée dans la politique?
3. La répartition des actifs a-t-elle été faite conformément aux exigences de la politique?
4. Y a-t-il eu des activités interdites?

Pour terminer, cette évaluation établit dans quelle mesure chacun des objectifs de la politique a été atteint.

Discussion

Résumé des activités financières : Le directeur général gère les fonds de la société avec le soutien de son personnel et du comptable, conformément aux Procédures et politiques comptables de WCI, inc. Le comité des finances passe régulièrement en revue les activités financières. Le comité de vérification mène une vérification financière annuelle, conformément à la Charte du comité de vérification.

La période visée par le présent rapport comprend les activités financières suivantes :

- **Fonds reçus :** Tous les fonds reçus ont été déposés dans le compte chèques de la société auprès de la Bank of the West ou de Desjardins. Ces fonds provenaient de la Californie, du Québec et de l'Ontario.
- **Respect des exigences en matière de flux de trésorerie :** Les fonds en dollars canadiens et américains ont été déposés dans six comptes chèques ayant chacun conservé un solde suffisant pour respecter les exigences en matière de flux de trésorerie.

WCI, inc. maintient un compte chèques auprès de la Bank of the West. La Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) des États-Unis assure le contenu de ce compte

² Les évaluations antérieures du trésorier peuvent être consultées à l'adresse <http://wci-inc.org/fr/documents.php>, dans la section Politiques.

chèques jusqu'à concurrence de 250 000 \$ US. Par conséquent, par souci de conformité aux exigences de la politique, le solde de ce compte a été maintenu sous ce seuil.

Le Groupe Desjardins est une association québécoise de coopératives d'épargne et de crédit nommées « caisses ». La société maintient deux comptes chèques à la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics, dont un en devise canadienne (\$ CA) et l'autre en devise américaine (\$ US). Les fonds en \$ CA dans chaque caisse sont assurés par l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) jusqu'à concurrence de 100 000 \$ CA. À la fin de période visée par ce rapport, le personnel de WCI, inc. procédait à l'ouverture de comptes chèques en \$ CA à la Caisse de Québec, à la Caisse du Plateau Montcalm et à la Caisse de Limoilou ainsi qu'à la fermeture du compte en \$ US de la Caisse de l'Administration et des Services publics. L'ouverture de comptes chèques dans plusieurs caisses du Groupe Desjardins est nécessaire afin de respecter l'exigence de la politique voulant que tous les fonds soient assurés. Une interface en ligne unique permet la gestion de l'ensemble de ces comptes.

- Achat de titres du Trésor américain et de certificats de dépôt : La plus grande part des fonds de WCI, inc. sont en \$ US et détenus à la Bank of the West. La société a acheté des titres du Trésor américain et des certificats de dépôt afin de respecter les exigences de la Politique en matière de gestion des fonds, incluant les exigences de protection du capital et de flux de trésorerie. Ces dernières ont par ailleurs dicté le choix de l'échéance des instruments. Une fois les titres parvenus à échéance, les fonds reçus ont été déposés automatiquement dans le compte chèques à la Bank of the West.
- Paiements : Les entrepreneurs, les fournisseurs, les employés et les autorités fiscales ont été payés selon leurs exigences respectives et après avoir obtenu l'autorisation des responsables de la société.

L'achat de titres du Trésor américain par le biais d'un accord-cadre de cession en pension conclu avec la Bank of the West et de certificats de dépôt assurés par la FDIC a été le principal moyen utilisé pour gérer le solde du compte chèques tout en garantissant la disponibilité de fonds suffisants pour répondre aux exigences en matière de flux de trésorerie. L'accord-cadre de cession en pension permet à la société d'acheter n'importe quelle quantité de titres du Trésor américain pour une période pouvant atteindre 90 jours.

La société a acheté des certificats de dépôt assurés par la FDIC auprès de plusieurs institutions par la division des marchés des capitaux de la Bank of the West. L'achat de certificats de dépôt a garanti que la répartition des actifs respecte les paramètres établis par la politique (voir ci-dessous). De plus, les certificats de dépôt rapportent plus d'intérêts que les titres du Trésor américain (en vertu de l'entente de cession en pension).

La Bank of the West n'a exigé aucuns frais pour ces services. Desjardins a exigé des frais de service allant de 4,95 à 12,50 \$ CA par compte par mois.

Obligations spécifiées par la politique : La politique prévoit des obligations particulières pour le conseil d'administration, le comité des finances, le trésorier et les dépositaires.

- Conseil d'administration. Il incombe au conseil d'administration « de s'assurer d'adopter et de faire appliquer les politiques appropriées qui serviront à régir la gestion des fonds de la société ». Le conseil s'est assuré que les mesures appropriées sont en place par l'adoption et la modification de la politique. Il doit également veiller à sa mise en œuvre. Le conseil, lors de sa réunion de novembre 2015, a fait l'analyse de la politique et a discuté de son application à la lumière du rapport du trésorier. Il a modifié la politique en réponse aux recommandations formulées par le comité des finances lors de la réunion du conseil de mars 2016. Suite à l'analyse du présent rapport, le conseil pourra déterminer si des mesures supplémentaires s'imposent pour s'assurer que la politique soit appliquée correctement.
- Comité des finances. Le comité des finances s'est acquitté de l'obligation suivante : « Au moins une fois par année, le comité des finances doit passer en revue les politiques de la société qui régissent la gestion des fonds de l'entreprise et il doit, au besoin, proposer au conseil d'administration les modifications à apporter auxdites politiques afin qu'elles répondent davantage aux besoins de la société. » Le comité des finances a tenu huit conférences téléphoniques au cours de cette période d'évaluation, de novembre à août inclusivement. Lors de chaque conférence téléphonique, le comité a examiné l'état des finances de la société et le respect de la politique.
- Trésorier. Selon la politique, le trésorier doit s'acquitter de la tâche suivante : « Il doit préparer et garder à jour les flux de trésorerie de l'organisme, qui doivent porter sur les recettes et les dépenses des 18 prochains mois. Après avoir fait examiner et approuver les prévisions de trésorerie par le comité des finances le trésorier doit les soumettre au comité de direction au moins une fois par trimestre. » Au nom du trésorier, le directeur général a maintenu à jour les prévisions du flux de trésorerie des 18 prochains mois et les a transmises au comité des finances lors de chaque conférence téléphonique de ce comité. Le comité de direction ne s'est pas réuni durant la période visée par ce rapport.
- Dépositaires. La Bank of the West et la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics ont été les dépositaires au cours de la période visée par ce rapport. Des comptes chèques ont été maintenus chez la Bank of the West et chez Desjardins, qui ont exécuté toutes les transactions. La carte de crédit de la société provenait de la Bank of the West. Un dépositaire est responsable « d'effectuer les transactions financières, à la demande des représentants dûment autorisés de l'organisme [et] doit produire, mensuellement et annuellement, des rapports exhaustifs et exacts ». La Bank of the West et Desjardins ont exécuté des transactions à la demande du directeur général et du directeur général adjoint. Les dépositaires ont aussi remis des rapports qui ont été examinés de façon continue par le directeur général et sur une base mensuelle par le comptable. En outre, des rapports en ligne, y compris l'historique complet des transactions portées à la carte de crédit, sont accessibles en tout temps.

Norme de diligence : La politique précise la norme de diligence qui régit la gestion des fonds de la société.

Les fonds doivent être gérés avec prudence, conformément à tous les objectifs de la présente politique. Des mesures doivent être prises afin d'éviter de prendre des risques, tels que faire correspondre l'échéance des titres aux besoins de trésorerie dans le but d'éviter de devoir vendre des titres au taux du marché en période de conjoncture défavorable.

Les activités menées au cours de la période visée par ce rapport sont conformes à la norme précisée dans la politique. La société a détenu chaque titre du Trésor américain et chaque certificat de dépôt jusqu'à son échéance; il n'y a eu aucune pénalité pour remboursement anticipé ni aucun risque associé aux fluctuations du marché.

La politique reconnaît également l'importance d'adhérer aux Lignes directrices en matière de déontologie et à la Politique en matière de conflit d'intérêts³ de la société relativement aux activités de gestion des fonds. Aucun conflit d'intérêts potentiel ou réel n'a été décelé au cours de la période visée par ce rapport.

Répartition des actifs : La politique précise que « les actifs financiers énumérés dans le Tableau 1 peuvent être utilisés dans la gestion des fonds de l'organisme, selon la répartition établie » (consulter le tableau 1 ci-dessous). Les instruments énumérés au tableau 1 ont servi à maintenir les actifs financiers de la société lors de la période visée par ce rapport.

Tableau 1 : Répartition des actifs

Type d'actif	Échelle de répartition
Liquidités dans des comptes avec et sans intérêts, dont les montants sont entièrement garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) ou la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).	0 % à 100 %
Certificats de dépôt dont les montants sont entièrement garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) ou la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).	0 % à 75 %
Titres du Trésor américain	0 % à 75 %
Obligations et bons du Trésor du gouvernement du Canada	0 % à 75 %
Emprunts de collectivités locales émis par l'un des gouvernements participants.	0 % à 25 %

En mars 2016, le conseil d'administration a donné suite à la recommandation de modification de la Politique en matière de gestion de fonds proposée par le directeur général. Jusqu'alors, les

³ Les Lignes directrices en matière de déontologie et la Politique en matière de conflits d'intérêts de WCI, inc. se trouvent à l'adresse suivante : http://wci-inc.org/fr/docs/Conflict_of_Interest_Policy_FR_rev_12-9-13.pdf.

liquidités devaient totaliser au moins 25 % des actifs. Or, comme les ententes de financement avec les gouvernements imposent des paiements trimestriels ou annuels et que les budgets doivent comprendre les dépenses associées aux ventes de gré à gré potentielles, le ratio des liquidités mensuelles courantes était plus important que ce qui avait été prévu au départ, et le montant maximal assuré par la FDIC par banque était inférieur à 25 % des actifs de la société. À la lumière de son expérience de la gestion de fonds avec des titres du Trésor et des certificats de dépôt, le conseil d'administration a déterminé qu'il serait possible d'atteindre les objectifs de la politique en permettant à la société de conserver un pourcentage minimal de ses actifs en liquidités en fonction de ses besoins et non selon une formule.

Voici la répartition de l'actif, agrégée au dernier jour de chaque mois de la période examinée :

Répartition des actifs au cours de la période examinée pour ce rapport

Type d'actif	Part des actifs			Nombre moyen de jours avant échéance
	Moyenne	Minimale	Maximale	
Liquidités (compte chèques)	10 %	5 %	15 %	(s. o.)
Certificats de dépôt (assurés par la FDIC)	39 %	20 %	55 %	87
Titres du Trésor américain	51 %	31 %	74 %	(s. o.)

Du 1^{er} novembre 2015 au 31 août 2016, le solde de trésorerie du compte chèques à la Bank of the West a été maintenu à moins de 250 000 \$ US en fin de journée pendant 279 jours et à plus de 250 000 \$ US en fin de journée pendant 25 jours. Le maintien de ce solde en deçà de la limite de 250 000 \$ US assurée par la FDIC a entraîné une encaisse moyenne de 10 % en actifs de la société, ce qui se situe sous le seuil minimal de 25 % fixé par la politique, jusqu'à la modification de celle-ci par le conseil d'administration en mars 2016.

Le solde du compte chèque en \$ CA à la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics a été maintenu sous les 100 000 \$ CA en fin de journée du moment de son ouverture le 1^{er} mars 2016 jusqu'au 17 mai 2016, pour ensuite excéder cette limite jusqu'à la fin de la période couverte par ce rapport. Il n'existe au Canada aucune entente semblable aux ententes de cession en pension de titres du Trésor américain, et la possession d'un certificat de dépôt auprès d'une banque canadienne nécessite l'ouverture d'un compte à cette même banque.

Les avoirs restants étaient sous forme de titres du Trésor américain et de certificats de dépôt. Les avoirs en titres du Trésor américain et en certificats de dépôt ont respecté les paramètres de répartition des actifs établis dans la politique. Pendant la période couverte par le présent rapport, la société a acheté 15 certificats de dépôt, dont l'échéance variait de deux à sept mois. La plupart des échéances étaient de trois mois. Le nombre moyen de jours avant échéance était calculé à la fin de chaque mois selon l'échelonnement des dates d'échéance.

À l'échéance des titres du Trésor américain ou des certificats de dépôt, les fonds sont automatiquement déposés dans le compte chèques à la Bank of the West. Pour maintenir le solde de ce dernier en deçà de 250 000 \$ US, la société achète des titres du Trésor américain ou des certificats de dépôt le jour même. Trois fois durant cette période d'évaluation, le solde du compte chèques a dépassé 250 000 \$ US pour un total de 12 nuits, car la banque a suspendu les paiements effectués en Californie, en Ontario et au Québec. Le solde est donc resté au-dessus de cette limite pendant toute la durée de ces suspensions. Lorsque cette suspension a été levée, des titres du Trésor américain et des certificats de dépôts ont été achetés pour maintenir le solde de ce compte chèque sous le seuil de 250 000 \$ US. Par ailleurs, à quatre occasions totalisant 13 nuits, le solde du compte chèque a dépassé 250 000 \$ US parce que la Bank of the West n'a pu exécuter les transactions au jour même où elles avaient été demandées. Le directeur général a pris différentes mesures pour améliorer la gestion du compte de la Bank of the West et il peut ouvrir un compte dans une autre banque au besoin pour assurer le respect de la politique.

Activités interdites : La politique précise que certaines activités sont proscrites. Aucune activité interdite n'a eu lieu au cours de la période visée par ce rapport.

Constatations et recommandations

Au cours de la période visée ce rapport, les actifs financiers de la société ont, de manière générale, été gérés conformément aux exigences de la politique. La possibilité d'utiliser trois types d'actifs financiers (compte chèques, titres du Trésor américain et certificats de dépôt) au sein d'un même établissement (Bank of the West) s'est traduite par une gestion efficace et transparente de la majorité des actifs financiers de la société. De plus, ces services sont offerts sans frais. La capacité de gérer plusieurs comptes dans différentes caisses Desjardins sur une seule et même interface assure une gestion tout aussi efficace des fonds au Québec, où la limite assurée par compte est moins élevée. Le trésorier recommande au directeur général et au comité des finances de surveiller de près l'efficacité de la Bank of the West à traiter les transactions en temps voulu et de changer de processus ou de banque au besoin.

Concernant la gestion des actifs, les prévisions du flux de trésorerie se sont avérées un outil important et utile. L'examen régulier, par le comité des finances, des activités, de la situation financière et du flux de trésorerie de la société a été très important pour garder informés les administrateurs membres du comité.

Comme le mentionne la section sur la répartition des actifs, les avoirs en titres du Trésor américain, en certificats de dépôt et en liquidités aux États-Unis respectaient, de manière générale, les normes de la politique après sa modification par le conseil d'administration en mars 2016. Les liquidités dans les comptes canadiens étaient assurées par l'AMF plutôt que par la SADC.

Selon cet examen, voici les constatations concernant chacun des objectifs indiqués dans la politique :

1. Les fonds doivent être gérés dans le respect des lois applicables.

Toutes les lois applicables ont été respectées.

2. Les fonds doivent être gérés conformément à toutes les exigences précisées dans les ententes de financement conclues par la société.

Les fonds ont été gérés de façon à ce qu'ils soient conformes à toutes les exigences précisées dans les ententes de financement conclues par la société.

3. Les fonds doivent être gérés de manière à respecter les exigences de trésorerie de la société, tels qu'ils ont été définis par le trésorier, y compris les exigences en dollars canadiens et en dollars américains.

Une analyse du flux de trésorerie sur 18 mois a été tenue à jour et présentée au comité des finances tous les mois. Au cours de la période visée, la gestion des fonds a répondu aux exigences en matière de flux de trésorerie de la société, sans exception, tant en dollars américains que canadiens.

4. Les fonds doivent être gérés de manière à préserver le capital, dans toute la mesure possible.

Le capital a été préservé. Les actifs financiers de la société ont été entièrement garantis ou assurés par les États-Unis ou par l'Autorité des marchés financiers, sauf pour les exceptions susmentionnées.

5. Les fonds doivent être gérés de manière à offrir un taux de rendement concurrentiel (moins les frais), conformément à l'atteinte des autres objectifs, en reconnaissant en particulier l'importance primordiale de la préservation du capital.

Les taux de rendement des titres du Trésor, des certificats de dépôt et des dépôts assurés étaient conformes aux conditions du marché. Même si les rendements sont relativement faibles, le choix de ces instruments respecte l'objectif de préservation du capital. Les seuls frais engagés pendant la période examinée étaient des frais de service mensuels pour les comptes chèques du Groupe Desjardins et des frais de change de devises.